

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 30 Votants : 30 Pour : 30</p>	<p>L'an deux mille dix, le vingt-trois Janvier, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué par le Président Maryse BALSE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Dominique MORTEMOSQUE, Vice-Président.</p> <p>Date de convocation : 14/01/2010</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gérard ROUSSELY, Marie-Thérèse MANGEOT, Jean-Marie SELOSSE, Marie-Rose ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Jean-Marie BOUSQUET, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Viviane GRELETTY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET, Bertrand FLAYAC.</p>	
<p><u>OBJET :</u></p> <p><u>Groupement de commande</u> <u>Marché voirie 2010</u></p> <div data-bbox="178 1630 523 1850" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p>SOUS PRÉFECTURE BERGERAC</p> <p style="text-align: center;">03 FEV. 2010</p> <p style="text-align: center;">ARRIVÉE</p> </div>	<p>Tous les ans, un marché public est contracté pour réaliser les travaux de renforcement, reprofilage, point à temps et revêtement sur les voies de la de la communauté de communes.</p> <p>Pour réaliser des travaux homogènes et de bénéficier de conditions de prix globalement plus avantageuses, le marché de travaux de voirie 2010 pourrait porter sur l'ensemble des voies du territoire de la communauté de communes.</p> <p>Afin de le concrétiser, il serait souhaitable de constituer un groupement d'achat, conformément à l'article 8-I-2° du code des marchés publics entre la Communauté de Communes du Pays Beaumontois et les communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays Beaumontois qui souhaitent réaliser des travaux sur leurs voies d'intérêt communale.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le groupement de commande pour le marché voirie 2010 ; - Adhère à la convention constitutive du groupement de commande pour le marché de travaux sur voirie 2010 ; - Dit que le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes du Pays Beaumontois - Dit que les frais afférents au marché seront supportés en intégralité par la Communauté de Communes du Pays Beaumontois ; - Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande reprenant les principes énoncés ci-dessus, ainsi que tous les documents y afférents. - Désigne, les représentants suivants auprès de la commission d'appel d'offre du groupement de commande suivants : <ul style="list-style-type: none"> - un titulaire : Madame Maryse BALSE - un suppléant : Monsieur Dominique MORTEMOSQUE.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : 03 FEV. 2010</p> <p>Publié ou notifié Le : 09 FEV. 2010</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour,mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 28 Janvier 2010</p> <p>Le Président,</p> <p>Maryse BALSE</p> <div data-bbox="925 1948 1308 2195" style="text-align: right;"> </div>